



## SOMMAIRE

pages		
	<b>I Informations générales</b>	
	Modalités de vote du budget	
	<b>II Présentation générale du compte administratif</b>	
	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses	
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes	
	<b>III Vote du compte administratif</b>	
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles	
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles	
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>	<b>Sans objet</b>
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
	A1.4 - Typologie de la répartition de l'encours	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	
	Emprunts renégociés au cours de l'année N Typologie de la répartition de la dette	
	A1.8 - Etat de la dette -Autres dettes	
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	
	A3.2 - Etalement des provisions	
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)	
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)	
	A6 - Etat des charges transférées	
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	
	A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées	
	A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties	
	A8.3 - Opérations liées aux cessions	
	A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	
	A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	
	A10 - Etat des travaux en régie	
	<b>B - Engagements hors bilan</b>	
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail	
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	
	B1.7 - Etat des engagements reçus	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
	C1.1 - Etat du personnel	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie?	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)	
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	
	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	
	<b>D Arrêté et signatures</b>	
	D - Arrêté et signatures	

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre                    pour la section d'exploitation (1),
  - au niveau du chapitre                    pour la section d'investissement (1).
  - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
  - budgétaires (délibération n° .....du .....).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n° .....du .....).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	410 874,06	G	487 006,97	G-A	76 132,91
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	99 615,05	H	100 511,21	H-B	896,16

		+ +			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Reports en section d'exploitation (002)	C	16 680,19	I	
	Reports en section d'investissement (001)	D	148 181,14	J	

(si déficit)

(si excédent)

=

=

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	675 350,44	Q=G+H+I+ J	587 518,18	=Q-P	-87 832,26

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)</b>	Section d'exploitation	E		K	
	Section d'investissement	F	1 200,00	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	=E+F	1 200,00	=K+L	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	=A+C+E	427 554,25	=G+I+K	487 006,97		59 452,72
	Section d'investissement	=B+D+F	248 996,19	=H+J+L	100 511,21		<b>-148 484,98</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E +F	<b>676 550,44</b>	=G+H+I+J +K+L	<b>587 518,18</b>		<b>-89 032,26</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER (2)**

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	K
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		F	L
23	Immobilisations en cours	1 200,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS - RAR 2017

EXE	MVT	LI	SNS	TIE	HT	TTC	AV	MDT	CH A	CPT	Nom	Libellé	Dest	Gest	Imputation
2017	CB17CSI008	1	D	01584	1 200,00	1 440,00	03		23	2313	ACOUSTIBEL	CHAUFFERIE : CONSTATS SONORES SOLDE	123	221	1D00023
					<b>1 200,00</b>	<b>1 440,00</b>									

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	355 700,00	269 289,22			86 410,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 319,81	7 319,81			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>363 019,81</b>	<b>276 609,03</b>			<b>86 410,78</b>
66	Charges financières	40 000,00	19 756,47	13 343,00		6 900,53
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	654,35			345,65
68	Dotations aux provisions (2)	20 000,00				20 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>424 019,81</b>	<b>297 019,85</b>	<b>13 343,00</b>		<b>113 656,96</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	101 000,00	100 511,21			488,79
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>			<b>488,79</b>
<b>TOTAL</b>		<b>525 019,81</b>	<b>397 531,06</b>	<b>13 343,00</b>		<b>114 145,75</b>

Pour information (3) D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	16 680,19				
---	-----------	--	--	--	--

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	465 700,00	446 394,65			19 305,35
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>465 700,00</b>	<b>446 394,65</b>			<b>19 305,35</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	35 000,00				35 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitaion</b>		<b>500 700,00</b>	<b>446 394,65</b>			<b>54 305,35</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	41 000,00	40 612,32			387,68
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>			<b>387,68</b>
<b>TOTAL</b>		<b>541 700,00</b>	<b>487 006,97</b>			<b>54 693,03</b>

Pour information (3) R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1					
--	--	--	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00			1 000,00
21	Immobilisations corporelles	21 950,00	8 948,10		13 001,90
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	49 000,00	539,30	1 200,00	47 260,70
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>71 950,00</b>	<b>9 487,40</b>	<b>1 200,00</b>	<b>61 262,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	49 515,33		484,67
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>50 000,00</b>	<b>49 515,33</b>		<b>484,67</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>121 950,00</b>	<b>59 002,73</b>	<b>1 200,00</b>	<b>61 747,27</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	41 000,00	40 612,32		387,68
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>		<b>387,68</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>162 950,00</b>	<b>99 615,05</b>	<b>1 200,00</b>	<b>62 134,95</b>

<b>Pour information</b>				
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	148 181,14			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	210 131,14			210 131,14
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>210 131,14</b>			<b>210 131,14</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>210 131,14</b>			<b>210 131,14</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	101 000,00	100 511,21		488,79
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>		<b>488,79</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>311 131,14</b>	<b>100 511,21</b>		<b>210 619,93</b>

<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	269 289,22		269 289,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 319,81		7 319,81
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	33 099,47		33 099,47
67	Charges exceptionnelles	654,35		654,35
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et prov.		100 511,21	100 511,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>310 362,85</b>	<b>100 511,21</b>	<b>410 874,06</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>16 680,19</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>427 554,25</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		40 612,32	40 612,32
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	49 515,33		49 515,33
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	8 948,10		8 948,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	539,30		539,30
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3..	<i>Stocks</i>			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>59 002,73</b>	<b>40 612,32</b>	<b>99 615,05</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1</b>	<b>148 181,14</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>247 796,19</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	446 394,65		446 394,65
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		40 612,32	40 612,32
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>		<b>446 394,65</b>	<b>40 612,32</b>	<b>487 006,97</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>
---

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>487 006,97</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		100 511,21	100 511,21
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45.2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>100 511,21</b>	<b>100 511,21</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>
---

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>
------------------------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>100 511,21</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>355 700,00</b>	<b>269 289,22</b>			<b>86 410,78</b>
60611	Fournitures non stockables bois	24 000,00	21 407,42			2 592,58
60612	Fournitures non stockables gaz	210 516,00	201 013,25			9 502,75
60613	Fournitures non stockables électricité	21 724,00	9 928,65			11 795,35
60614	Fournitures non stockables eau	200,00	190,24			9,76
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	3 765,00	1 064,35			2 700,65
6064	Fournitures administratives	50,00				50,00
6068	Autres matières et fournitures	30,00				30,00
611	Sous traitance générale	200,00				200,00
61521	Entretien sur batiments publics	16 320,00	6 033,27			10 286,73
6156	Maintenance	14 538,00	1 705,00			12 833,00
6168	Autres	150,00	130,94			19,06
62 (2)						
6226	Honoraires	32 800,00	23 400,00			9 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00				15 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	990,00			1 010,00
6262	Frais de télécommunications	1 571,00	1 193,53			377,47
627	Services bancaires et assimilés	270,00				270,00
6288	Autres	9 566,00	1 165,57			8 400,43
634 (3)						
63512	Taxes foncières	3 000,00	1 067,00			1 933,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>7 319,81</b>	<b>7 319,81</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité d	7 319,81	7 319,81			
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits (4)</b>					
739 (4)						
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>					
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>363 019,81</b>	<b>276 609,03</b>			<b>86 410,78</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>19 756,47</b>	<b>13 343,00</b>		<b>6 900,53</b>
66111	Intérêts de la dette	35 000,00	34 193,89			806,11
66112	Intérêts - rattachement des icne		-14 437,42	13 343,00		1 094,42
6615	Intérêts des comptes courants et des dé	5 000,00				5 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>654,35</b>			<b>345,65</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur ma	1 000,00	654,35			345,65
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (6)</b>	<b>20 000,00</b>				<b>20 000,00</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques e	20 000,00				20 000,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilé(s) (7)</b>					
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>					

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>424 019,81</b>	<b>297 019,85</b>	<b>13 343,00</b>		<b>113 656,96</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.

(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8), (9)	101 000,00	100 511,21			488,79
6811	Dotations aux amortissements sur immobi	101 000,00	100 511,21			488,79
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		101 000,00	100 511,21			488,79

043	Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		101 000,00	100 511,21			488,79

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		525 019,81	397 531,06	13 343,00		114 145,75
---	--	------------	------------	-----------	--	------------

<b>Pour information</b>	
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	16 680,19

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)**

Montant des ICNE de l'exercice	13 343,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-14 437,42
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 094,42

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes ...</b>	<b>465 700,00</b>	<b>446 394,65</b>			<b>19 305,35</b>
701	Vente produits finis	465 700,00	446 394,65			19 305,35
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (3)</b>					
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>					
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>					
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>465 700,00</b>	<b>446 394,65</b>			<b>19 305,35</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>					
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>35 000,00</b>				<b>35 000,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	35 000,00				35 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions (d) (4)</b>					
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>500 700,00</b>	<b>446 394,65</b>			<b>54 305,35</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	41 000,00	40 612,32			387,68
777	Quote part des subventions d'investisse	41 000,00	40 612,32			387,68
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (5)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>			<b>387,68</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>541 700,00</b>	<b>487 006,97</b>			<b>54 693,03</b>
--	-------------------	-------------------	--	--	------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</b>	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>1 000,00</b>			<b>1 000,00</b>
2031	Frais d'études	500,00			500,00
2033	Frais d'insertion	500,00			500,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>21 950,00</b>	<b>8 948,10</b>		<b>13 001,90</b>
2155	Outillage industriel	8 950,00	8 948,10		1,90
2182	Matériel de transport	13 000,00			13 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>49 000,00</b>	<b>539,30</b>	<b>1 200,00</b>	<b>47 260,70</b>
2313	Constructions	49 000,00	539,30	1 200,00	47 260,70
	<b>Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)</b>				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>71 950,00</b>	<b>9 487,40</b>	<b>1 200,00</b>	<b>61 262,60</b>

<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>50 000,00</b>	<b>49 515,33</b>		<b>484,67</b>
1641	Emprunts en euro	50 000,00	49 515,33		484,67
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>50 000,00</b>	<b>49 515,33</b>		<b>484,67</b>

<b>45...1..</b>	<b>Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)</b>				
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>121 950,00</b>	<b>59 002,73</b>	<b>1 200,00</b>	<b>61 747,27</b>
-----------------------------------	-------------------	------------------	-----------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>		<b>387,68</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>	<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>		<b>387,68</b>
13913	Départements	1 000,00	731,41		268,59
13916	Autres établissements publics locaux	40 000,00	39 880,91		119,09
15 ...	Provisions pour risques et charges				
29,,,	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
39,,,	Provisions pour dépréciation des stocks en cours				
49...	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
59...	Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
	<b>Charges transférées</b>				
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>		<b>387,68</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>162 950,00</b>	<b>99 615,05</b>	<b>1 200,00</b>	<b>62 134,95</b>
---	-------------------	------------------	-----------------	------------------

<b>Pour information</b>	
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>148 181,14</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/arth(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	210 131,14			210 131,14
1641	Emprunts en euro	210 131,14			210 131,14
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>210 131,14</b>			<b>210 131,14</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>210 131,14</b>			<b>210 131,14</b>
-----------------------------------	-------------------	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>				
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>		<b>488,79</b>
28128	Autres terrains	4 100,00	4 099,40		0,60
28131	Bâtiments	20 600,00	20 532,57		67,43
28135	Installations générales, agencements, a	64 100,00	64 038,14		61,86
28151	Installations complexes spécialisées	7 000,00	6 993,23		6,77
28153	Installations à caractère spécifique	800,00	489,24		310,76
28155	Outillage industriel	900,00	1 121,67		-221,67
28157	Agencements et aménagements du matériel	1 200,00	1 119,58		80,42
28183	Matériel de bureau et matériel informat	200,00	112,00		88,00
28188	Autres	2 100,00	2 005,38		94,62
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>		<b>488,79</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>		<b>488,79</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>311 131,14</b>	<b>100 511,21</b>		<b>210 619,93</b>

<b>Pour information</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**

**LIBELLE :**

**POUR INFORMATION (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>DEPENSES</b>		<b>A</b>			<b>B</b>
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>RECETTES</b>		<b>C</b>			<b>D</b>
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
	<b>Autres</b>					

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>	<b>En cumulé</b>
<b>Recettes - Dépenses</b>	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.  
(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la Régie.  
(3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice  
(4) Indiquer le signe algébrique

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'un option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE														
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A1.3	
A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cps) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														
Barrière simple (B)														
TOTAL B														
Option d'échange (C)														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL E														
Autres types de structures (F)														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

NEANT

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent sur la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1. Indice zone euro / 2. Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3. Ecart indice zone euro / 4. Indices hors zone euro ou écart d'indices écart hors zone euro / 5. Ecarts d'indices hors zone euro / 6. Autres indices.  
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.  
(8) Montant, index et formule.  
(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 60111 et des intérêts éventuels à payer au titre de contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1. 4 - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 105 684 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV A1.5	IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	IV A1.5
---	------------	---	------------

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture dont échéancier, indiquant le statut de couvert	Emprunt couvert			Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2015	Dates de fin de contrat	Type de contrat	Nature de la couverture (charge ou hedge)	Nationalité de la couverture	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Périodicité des paiements (N)	Montant des commissions échangées	Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour le vente
Pour les (total)												
Pour variable simple (total)												
Pour complexe (total) (2)												
<b>Total</b>												

(1) Les instruments de couverture sont des dérivés, des options ou des produits structurés.  
(2) Pour les instruments à flux variables, indiquer le calendrier de flux, le mode de référence et l'échéancier des paiements en pourcentage.  
(3) Indiquer le statut de couvert : « sous-jacent », « hedge », « hedge », « hedge ».  
(4) Indiquer le calendrier de règlement des contrats : « A », « annuité », « mensuelle », « trimestrielle », « semestrielle », « annuelle », « autre ».

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (SUITE)

Instruments de couverture dont échéancier, indiquant le statut de couvert	Référence de l'emprunt couvert	Etat de l'instrument de couverture							
		Niveau de flux		Charges et Produits		Charges et Produits		Catégorie d'instrument de couverture	
		Indice (1)	Niveau de flux (2)	Indice	Niveau de flux	Charges et Produits c/055	Produits c/055	Actifs passifs de couverture	Actifs passifs de couverture
Pour les (total)									
Pour variable simple (total)									
Pour complexe (total) (2)									
<b>Total</b>									

(1) Niveau de flux : « fixe », « variable ».  
(2) Pour les instruments à flux variables, indiquer le calendrier de flux, le mode de référence et l'échéancier des paiements en pourcentage.  
(3) Indiquer le statut de couvert : « sous-jacent », « hedge », « hedge », « hedge ».  
(4) Catégorie d'instrument de couverture : « A », « B », « C », « D », « E », « F », « G », « H », « I », « J », « K », « L », « M », « N », « O », « P », « Q », « R », « S », « T », « U », « V », « W », « X », « Y », « Z », « Autre ».

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	
<b>A1.6</b>	

**A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	capital	
<b>Total des dépenses au c/166</b>																
<b>Refinancement de la dette (3)</b>																
...																
...																
...																
<b>Total des recettes au c/166</b>																
<b>Refinancement de la dette (4)</b>																
...																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant les réaménagements des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date de refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux actuariel	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel									
<b>Total</b>																				

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.8</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	

**A1.8 - AUTRES DETTES**

*(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>IV</b>  <b>A2</b> <b>A3.1</b> <b>A3.2</b>
---	--

#### A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
<b>Biens de faible valeur</b>			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

#### A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Montant des reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
---	--	-------------------------	--	---	--	-------

##### PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES

<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provisions spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques .....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRE</b>						

##### PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES

<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques .....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRE</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

#### A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**A4.1 - DETAIL DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		<b>91 000,00</b>	<b>90 127,65</b>		<b>872,35</b>
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>		<b>91 000,00</b>	<b>90 127,65</b>		<b>872,35</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>49 515,33</b>		<b>484,67</b>
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	50 000,00	49 515,33		484,67
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>					
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves (versements)</b>				
13	<b>Subventions d'investissement (remboursements)</b>				
26	<b>Participations et créances rattachées</b>				
27	<b>Autres immobilisations financières</b>				
020	<b>Dépenses imprévues</b>				

<b>Transferts entre sections = C+ D</b>		<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>		<b>387,68</b>
040	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (C)(1)</b>	<b>41 000,00</b>	<b>40 612,32</b>		<b>387,68</b>
13913	Départements	1 000,00	731,41		268,59
13916	Autres établissements publics locaux	40 000,00	39 880,91		119,09
<b>Charges transférées (D) = E + F + G (1)</b>					
<b>Travaux en régie ( E )</b>					
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices ( F )</b>					
<b>Stocks et en-cours (G)</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	CUMUL
<b>Dépenses</b>	<b>I</b>	<b>D001</b>	<b>IV</b>
	<b>90 127,65</b>	<b>148 181,14</b>	<b>238 308,79</b>

**Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)**

Art	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
<b>Total</b>					

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**A4.2 - DETAIL DES RECETTES**

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d</b>		<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>		<b>488,79</b>
<b>Ressources propres externes (a)</b>					
<b>Autres recettes financières (b)</b>					
<b>Transferts entre sections (c)</b>		<b>101 000,00</b>	<b>100 511,21</b>		<b>488,79</b>
28128	Autres terrains	4 100,00	4 099,40		0,60
28131	Bâtiments	20 600,00	20 532,57		67,43
28135	Installations générales, agencements, a	64 100,00	64 038,14		61,86
28151	Installations complexes spécialisées	7 000,00	6 993,23		6,77
28153	Installations à caractère spécifique	800,00	489,24		310,76
28155	Outils industriel	900,00	1 121,67		-221,67
28157	Agencements et aménagements du matériel	1 200,00	1 119,58		80,42
28183	Matériel de bureau et matériel informat	200,00	112,00		88,00
28188	Autres	2 100,00	2 005,38		94,62
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement (d)</b>				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
<b>Recettes</b>	<b>III</b>	<b>R001</b>	<b>R1068</b>	<b>V</b>
	<b>100 511,21</b>			<b>100 511,21</b>

	Montant	
<b>Dépenses financières</b>	IV	<b>90 127,65</b>
<b>Recette financières</b>	V	<b>100 511,21</b>
<b>Solde (recettes - dépenses)</b>	VI = V - IV (3)	<b>10 383,56</b>
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)</b>	IV + c/2763 + D (3)	<b>10 383,56</b>
<b>Résultats hors charges transférées</b>	V = (II + D001)	<b>10 383,56</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

**Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)**

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option				
166	Refinancement de dette				
	<b>Total</b>				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
014	Atténuation de produits		74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)		78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042		0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D 002 (5)</b>			<b>R 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'équipement	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		23	Immobilisation en cours	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			021	Virement de la section de fonctionnement	
<b>D 001 (4)</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>R 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

Date de la délibération :

**Intitulé de l'opération N° :**

**DEPENSES 4581**

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des réalisations
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						

**RECETTES 4582**

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
- Financement par le tiers						
- Financement par d'autres tiers						
<b>040</b> Financement par le service (contrepartie 6742)						
<b>041</b> Financ. par empr. à la charge du tiers (2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES</b>	<b>A8.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	<b>A9.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.1 - ETAT DES ENTREEES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

Néant

**A9.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

Néant

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>I</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation ou par opération

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recettes 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	
<b>Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
Année	Profil																
<b>Totaux généraux</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des EP</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état</b>																	
<b>Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)</b>																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau de taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D' EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D' EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>

<b>Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.4</b> <b>B1.5</b> <b>B1.6</b> <b>B1.7</b>

**B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									
	Mobilier Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2,N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.5- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017</b>	<b>Subventions à verser en annuités</b> .....						
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b> .....						
	Au profit d'organismes publics .....						
	Au profit d'organismes privés (1) .....						
<b>TOTAL</b> .....							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b> .....							
<b>8027</b>	<b>Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>						
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises .....						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE(j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE</b> <b>A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C2</b> <b>C3</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie de l'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
...						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	311 131,14	247 796,19	1 200,00	248 996,19
RECETTES	311 131,14	100 511,21		100 511,21
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	541 700,00	427 554,25		427 554,25
RECETTES	541 700,00	487 006,97		487 006,97

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets) (1)**

**BUDGET**

**/Numéro SIRET :**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	311 131,14	247 796,19	1 200,00	248 996,19
RECETTES	311 131,14	100 511,21		100 511,21
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	541 700,00	427 554,25		427 554,25
RECETTES	541 700,00	487 006,97		487 006,97
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	852 831,14	675 350,44	1 200,00	676 550,44
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	852 831,14	587 518,18		587 518,18

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice ..... 80 .....  
 Nombre de membres présents ..... 54 .....  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 73 .....  
 VOTES : Pour ..... 73 .....  
           Contre ..... 0 .....  
           Abstentions ..... 0 .....

Date de convocation : ... 18 JUIN 2018

Présenté par La Présidente(1),  
 A Saint-Brieuc le 28 juin 2018  
 La Présidente (1),

Délibéré par le Conseil d'Agglomération (2), réunion en session ordinaire  
 A Saint-Brieuc, le 28 juin 2018

Les membres du du Conseil d'Agglomération (2)

*[Handwritten signatures and names of council members, including: Boulede, Le Feuille, Delzotto, Bileis, Séverin, Seta, Roumer, etc.]*

Certifié exécutoire par ... la Présidente (1), compte tenu de la transmission en-préfecture, le **03 JUL. 2018** et de la publication le **03 JUL. 2018**  
 A Saint-Brieuc le **03 JUL. 2018**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.